

# Entre Vanne et Forêt d'Othe

**20 km**

Départ et parking : **Estissac**, place de la salle des Fêtes

## **Balisage :**

**1 à 3** : jaune-rouge (GRP Tour des forêts d'Othe)

**3 à 5** : blanc-rouge (GR2)

**5 à 1** : blanc-jaune (PR)

1. Dos à l'entrée de la salle des fêtes, traverser la place, longer à gauche l'Ancre et franchir le petit pont. Gagner l'église et prendre en face, la « rue E.Geoffroy » en forte montée. Suivre le balisage jaune-rouge. Continuer sur le chemin de terre bordé d'arbres dit « la belle allée », passer la colline et descendre tout droit.

2. Dans le fond de vallée, obliquer à droite et poursuivre. Traverser la forêt puis passer l'épingle à cheveux virant à gauche et descendre.

3. A l'intersection, suivre le balisage blanc-rouge, direction *Aix en Othe* : traverser la D 139 et prendre en face le chemin en sous bois. En haut, tourner à droite en forêt puis peu après encore à droite et à gauche. Emprunter à droite, le chemin blanc puis virer à droite sur le layon de la parcelle n°9. A la borne, tourner à gauche.

4. Traverser la D 139, prendre en face. Au carrefour des « quatre finages », tourner à gauche et poursuivre sur le chemin jalonné de bornes télécom.

5. A l'intersection avec l'arbre numéroté 87 (en plein milieu du chemin), obliquer à droite en suivant le balisage blanc-jaune et descendre. A la lisière, poursuivre jusqu'au fond de vallée et tourner à gauche. A la patte d'oie, prendre à gauche et traverser Bourg de Partie. A la sortie du hameau, tourner à droite, puis à gauche pour atteindre le village de Neuville sur Vanne.

6. Descendre la rue « Lorphelin Bordier », passer devant la fontaine St Martin qui alimente le lavoir. Traverser la D 31, prendre en face le rue de « Montréal » entre l'église et la mairie et poursuivre sur le chemin herbeux. A l'intersection, prendre à gauche vers le pigeonnier. Au château, anciennement occupé par Paul de Chomey de Maisonneuve, emprunter à droite la route et franchir le pont de la Vanne.

7. Juste avant la voie ferrée, suivre à droite le chemin de terre. Traverser la route en décrochant légèrement sur la droite et poursuivre à gauche jusqu'à la pisciculture du Moulin d'Eguebaude : si le site est ouvert, vous avez la possibilité, en empruntant le ponton de traverser le Moulin d'Eguebaude et de rejoindre la rue « P.Brossolette », sinon continuer le long de la voie ferrée. A la station d'épuration, emprunter à droite le pont de la Vanne et tourner à gauche.

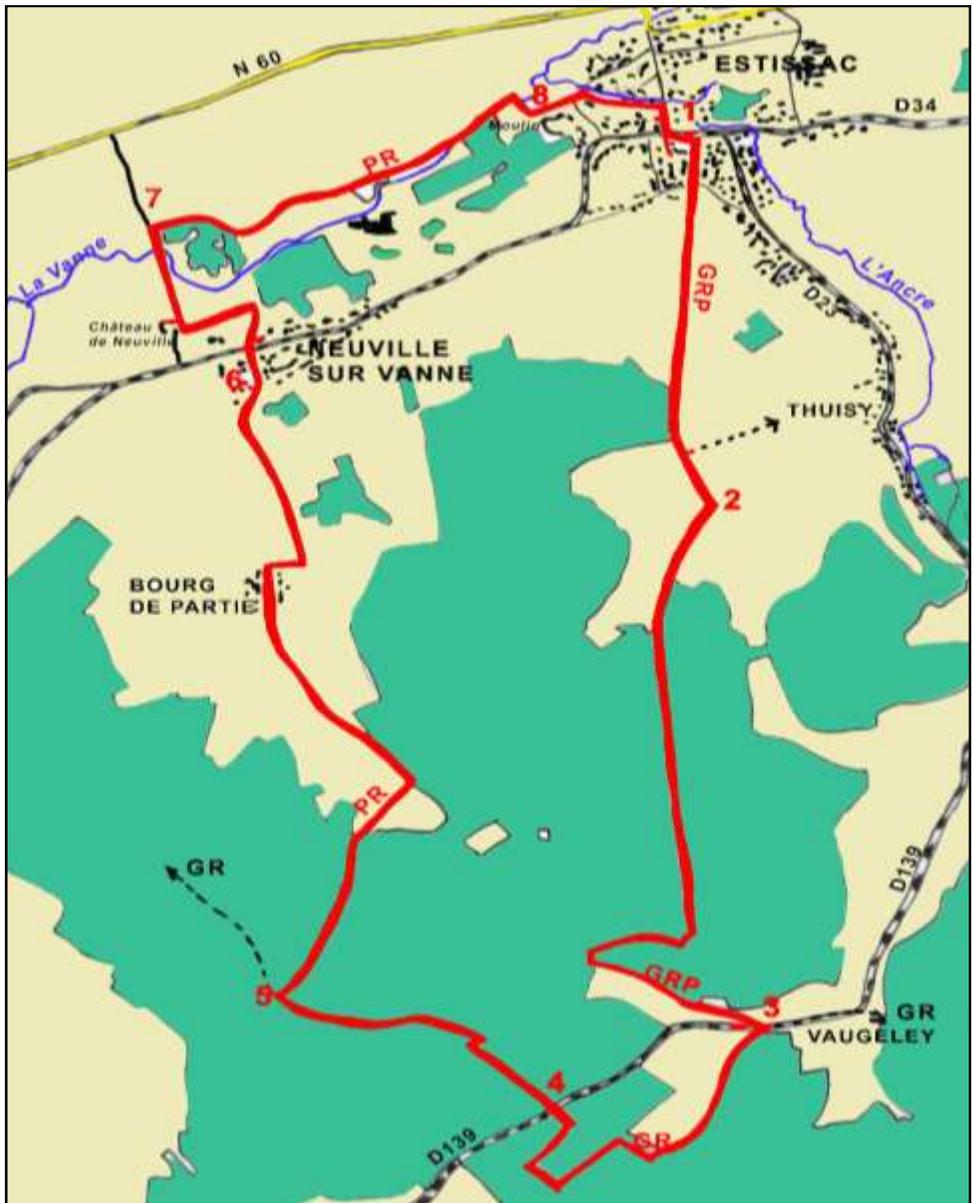
8. Emprunter la rue « Pierre Brossolette ». Au pont de la Vanne, prendre à droite le sentier qui longe la rivière et poursuivre « rue du Moulin ». Au bout, tourner à droite, « rue de la république » et regagner la place de la salle des fêtes.

## **A voir :**

(Source : association Randonnées en Pays d'Othe)

- ❖ Estissac : - Halle classée, construite au 17<sup>ème</sup> siècle - marché le dimanche matin
- Église St Liébault
- Place Caroline
- Moulin d'Eguebaude





❖ Neuville sur Vanne : terre de naissance de Paul Chomedey de Maisonneuve, grande figure de l'expédition au Nouveau Monde. Il plantera la croix et le drapeau fleurdelisé en 1642 sur l'île de Mont Royal et donne naissance à Ville-Marie, premier nom de Montréal.

- Le lavoir – halle et la fontaine à double escalier
- Église construite au 16<sup>ème</sup> et à ses côtés le monument édifié à la mémoire de Paul Chomedey, Sieur de Maisonneuve
- Colombier inclus dans l'enceinte qui a vu naître Maisonneuve

